

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DE LA MENOUA

Site web : <https://commune-fokoue.com>  
<https://fb.me/communefokoue>  
Email: azdemenu@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
AND LOCAL DEVELOPMENT

WEST RÉGION

MENOUA DIVISION

BP 02 Fokoué  
Tél:+237 699 761 043

DECISION N° 01 /DA/AC/C.FKE du 05 MARS 2021

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/C-FE/CIPM /2021 du 25/02/ 2021 pour la fourniture du matériel destiné à la lutte contre le coronavirus dans la Commune de Fokoué.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOKOUE**  
***Autorité contractante***

- Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 2011/ 408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;  
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics;  
Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Internes de passation des Marchés ;  
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2011/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu l'Arrêté N°373/CAB/PR du 06 Août 2012 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de Marchés Publics ;  
Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;  
Vu le procès-verbal N°11/E/CIPM/2021 du 25 février 2021 portant ouverture et proposition d'attribution de la lettre commande objet de la DC N° 01/DC/C-FE/CIPM /2021 du 25/02/ 2021 pour la fourniture du matériel destiné à la lutte contre le coronavirus dans la Commune de Fokoué;

Considérant la DC N° 01/DC/C-FE/CIPM /2021 du 25/02/ 2021 pour la fourniture du matériel destiné à la lutte contre le coronavirus dans la Commune de Fokoué;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La lettre commande objet de du DAO susvisé est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué au soumissionnaire ci-après :

N°	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
1	I'Ets. KEMA ADELANTE, Tel : 699 89 91 36 / 673 31 03 42	4 999 520 CFA	1 mois

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

**AMPLIATIONS :** 09 MARS 2021

- ARMP (pour publication)
- MINMAP/MENOUA
- MINDDVEL/MENOUA
- RECEVEUR MUNICIPAL
- PDT CIPM
- INTERESSES
- CHRONO /ARCHIVE

FOKOUE, le 05 MARS 2021

